

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT.-Dominique BILLY.-Michel COULETEL- Christian CUSSONEAU Catherine CLEMOT - Martine BEAUMONT

Absent : Gilles FOULON et Caroline ROBINEAU

Tarifs de la redevance communale d'assainissement

Le Conseil a fixé le montant de redevance d'assainissement comme suit à compter du 1er janvier 2014 comme suit :

- Part fixe = 135 euros par an pour chaque foyer raccordable,
- Part variable = 1,70 euro le m³ d'eau consommé.

Reclassement de voie au moulin Cassé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte du déclassement d'une partie de la RD 175 en vue du classement dans la voirie communale de 215 ml, a approuvé la convention financière avant déclassement

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public de l'Assainissement non collectif

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2012 établi par la Communauté de communes de Doué-la-Fontaine.

Contribution à l'élaboration du SAGE du Thouet

Le Conseil a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes comme suit : Au sein du titre II compétences de la communauté de communes, section 2 : compétences optionnelles :

- Article 8 Protection et mise en valeur de l'environnement
- III- Adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Layon.
- IV- Contribution à l'élaboration du SAGE du Thouet.

Commission Intercommunale des Impôts Fonciers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité les membres suivants : Messieurs COULETEL Michel, CUSSONNEAU Christian et BILLY Dominique.

Modifications des statuts du SIEML

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts du SIEML lui donnant compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques.

Dépannage du réseau de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
- montant de la dépense : 125.72 euros TTC
- taux du fonds de concours : 75%
- montant du fond de concours à verser au SIEML : 94,29 euros TTC.

Admission en non valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté l'admission en non valeurs des titres sur les exercices 2011 et 2012 pour un montant de 31.60 €,

- précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2014.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement :

article 61523 voies et réseaux	: - 700.00 €
article 6718 Autres charges except.sur opérations de gestion	: + 700.00 €

Bilan des Investissements 2013 :

Panneaux de signalisation :	586.85 €
Plaque vibrante	1 756.21 €
Pompe de refoulement :	2 584.19 €
Panier inox dégrilleur :	759.46 €
Fours micro-ondes :	319.80 €
Poteau incendie :	2 332.20 €
Aspirateur école	200.99 €
Four remise en température :	2 388.72 €
Chauffe-eau s. de fêtes :	523.94 €

Le conseil a décidé l'acquisition d'un épandeur à sel pour 1.195 € TTC et des tables de pique-nique pour 3 067.80 € TTC.